



Description du produit

Directive pour le stockage et le stockage temporaire des bacs de récupération en ce qui concerne la sécurité incendie, la sécurité au travail et la sécurité environnementale selon PGS 15 (substances dangereuses de la série de publications):

Une installation de stockage doit être construite de manière à ce que le liquide dangereux qui fuit ou se répand soit recueilli dans un récipient. A cet effet, le conteneur de collecte doit avoir une capacité d'au moins 110% du plus gros colis. Toutefois, si 10 % du contenu total des colis est supérieur à 110 % du contenu du plus gros colis, alors la capacité de collecte doit être égale à 10 % du contenu total des colis réunis. Le récipient de collecte doit être suffisamment résistant aux liquides stockés.

La capacité de collecte ne s'applique qu'aux liquides. Les emballages vides et non nettoyés ne comptent pas. L'installation de collecte peut également être réalisée en stockage. Le choix de l'emplacement de l'installation de collecte peut dépendre des liquides dangereux stockés. Kruizinga.nl n'est pas responsable du type d'utilisation !

Attention ! Toute forme de modification n'est pas autorisée. Si tel est le cas, tous les règlements deviendront caducs.

Spécifications

Classification d'article: Nouveau

Exécution: pour 1-2 200 l fûts

Parois: panneaux protecteurs contre éclaboussures de 3 côtés

Paroi l' avant: 1000kg/m²

Couleur: orange

Traitement de surface: laqué

Largeur (mm): 1410

Réalisation: gerbable - sans certificat de lévage

Capacité l(ltr): 245

Spécification extraordinaire: StewaR approuvé (DE)

Type: Bac de rétention

Matériel: acier

Fond: avec grillage galvanisé

Groupe secondaire: Bac de rétention acier

Couleurs RAL: 2000

Longueur (mm): 920

Hauteur (mm): 1495

Poids (kg): 156

Type Numéro: 41G

Le code EAN 8719424007800

Scan de QR-code voor meer informatie



